

FICHE PAYS

Union des COMORES

CONTEXTE GÉNÉRAL



• **Monnaie** : franc comorien
(1 EUR = 492 KMF ; taux fixe)

• **Population** (Banque Mondiale 2023) : 850 387 habitants (Grande Comore 51% ; Anjouan 42% ; Mohéli 7%). Forte densité de population en particulier sur l'île d'Anjouan.

• **Organisation territoriale** : l'Union des Comores est un État composé de trois îles (Ngazidja-Grande Comore, Ndzuani-Anjouan et Mwali-Mohéli).

• **IDH** (PNUD 2022) : 0,586 (contre 0,429 en 2013). 152^e pays sur 189.

• **Indice de gouvernance en Afrique** (M Ibrahim 2023) : 42,8/100. 40^e pays sur 54.

• **Contexte politique**

- Président, Azali Assoumani (au pouvoir 1999-2002 puis président 2002-6 ; 2016-2019 ; 2019-24 et) depuis 2024. Mandat de 5 ans. En 2018, révision de la Constitution notamment pour modifier le système de rotation de la présidence : la présidence est assurée par un ressortissant de chaque île à tour de rôle pour un mandat de 5 ans, désormais renouvelable une fois.
- Dernières élections municipales en février 2025. Mandat de 5 ans.
- Un gouverneur (mandat de 5 ans) sur chaque île : chef de l'exécutif de l'île.

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Etat des lieux

Taux d'accès à l'eau potable	29% (DGEME, 2023)
Taux d'accès à un service d'eau de base ¹	92%*
Proportion des ménages ne traitant pas leur eau de boisson	77%*
Taux d'accès à un assainissement de base ²	62%*

*Rapport des résultats de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (UNICEF, 2023)

A Grande Comore, les ressources en eau de surface sont quasi nulles. Les populations n'ayant pas accès aux forages, notamment dans les villages, accèdent à l'eau par le recueil des eaux de pluie par des impluviums et des citernes privés. Certains villages utilisent des puits gérés par des comités locaux.

A Anjouan et Mohéli, on rencontre des cours d'eau pérennes et des cours d'eau temporaires. La majorité des localités est dotée de réseaux alimentés par des captages de sources ou rivières distribués par bornes fontaines communautaires ou branchements privés. Le recours par les populations à l'eau de rivière reste fréquent. L'eau distribuée est souvent de mauvaise qualité et les variations des précipitations, le décalage des saisons et les sécheresses prolongées provoquent des pénuries précoces en eau. Les températures élevées augmentent l'évapotranspiration réelle ce qui réduit le taux de réalimentation de la nappe. Pour les systèmes d'AEP d'Anjouan et de Mohéli alimentés essentiellement par les eaux de surface, la période d'étiage s'allonge et réduit la disponibilité en eau et les crues plus fréquentes et la déforestation dégradent la qualité des eaux captées. En Grande Comore, la remontée du niveau marin augmente la salinité de la nappe.

La majorité des Comoriens ont accès à un assainissement (de base ou non amélioré) sans vidange et la défécation à l'air libre est marginale.

L'absence de politique d'assainissement et de traitement des déchets (comprenant des couches sales) a des conséquences environnementales et sanitaires importantes.

Principales problématiques

L'enjeu principal est de diversifier les accès à une ressource en eau de bonne qualité, par exemple en mobilisant la ressource souterraine ou en garantissant une bonne utilisation des eaux de pluies stockées. Il est nécessaire d'intervenir sur les moyens de stockage, d'isolement et de conservation de la ressource. En matière de traitement, seule la désinfection semble envisageable à court et moyen terme.

D'après le **diagnostic sur la gestion de l'eau**, les problèmes à résoudre en priorité pour ne pas aggraver la situation de la gestion du service public de l'eau potable :

- renforcer la présence de l'État au niveau déconcentré (îles, communes) en les dotant de l'expertise technique veillant au respect de la GIRE
- aider à l'implantation d'une vraie politique de décentralisation en dotant les gouvernorats et les communes des dotations budgétaires nécessaires
- améliorer la protection et l'entretien des infrastructures de captage et d'adduction d'eau, ce que les gestionnaires n'arrivent pas à faire faute de moyens
- aider à rompre le cercle vicieux recouvrement des factures-qualité du service en améliorant la qualité du service des gestionnaires et les moyens de contrôle de l'État
- réfléchir à une politique de tarification au volume considérant l'équilibre financier des gestionnaires, la qualité du service et les capacités de paiement des usagers
- mener une politique conceptuelle de l'assainissement qui doit être couplée avec toute nouvelle desserte et considérant l'échelle individuelle et semi-collective
- assurer un assainissement pluvial.

¹Un service d'eau de boisson de base est entendu comme un accès à une source d'eau améliorée [eau courante (dans l'habitation, l'enceinte, la cour ou la parcelle, chez le voisin, au robinet public/tuyauterie publique), puits tubé/forage, puits creusé protégé, source protégée, collecte des eaux de pluie et eau conditionnée ou livrée] à moins de 30 minutes de trajet aller-retour. Avoir cet accès n'implique pas forcément que cela soit en qualité et quantité suffisantes.

²Les services d'assainissement de base font référence à l'utilisation d'installations sanitaires conçues pour séparer les excréments du contact humain de manière hygiénique et qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages. Cela n'implique pas forcément un traitement en toute sécurité des excréments.

DOCUMENTS ET RESSOURCES

Code de l'eau et de l'assainissement (2021)

Résumé statistiques eau, hygiène et assainissement & Rapport des résultats de l'enquête par grappes à indicateurs multiples, UNICEF (2023)

Diagnostic sur la gestion de l'eau dans les 15 zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques, ER2C (2023)

Programme de sensibilisation à la réduction des risques liés aux changements climatiques dans le secteur de l'eau, ER2C (2023)

Outils de gestion d'un système d'adduction d'eau et d'évaluation de la performance du service, ER2C (2023)

Manuels d'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, ER2C (2023)

Guide des bonnes pratiques d'exploitation des installations de distribution d'eau potable, ER2C (2023)

<https://www.eau-comores.com/secteur-de-l-eau-aux-comores>

CONTACTS

DGEME

antoissisaid@yahoo.fr

SONEDE

sonededirectiongeneral@gmail.com

MAEECHA (association comorienne travaillant notamment sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement) maeecha@maeecha.org

UCEA

Omar Houmadi, uceanjouan@hotmail.com

Agence française de développement

Faick Abdallah, abdallahnourdinef@afd.fr

pS-Eau

Sophie Renard : sophie.renard@pseau.org

QUELQUES PROJETS EN COURS

Coopération entre la commune d'Itsahihi et Dunkerque avec l'appui d'HAMAP humanitaire et cofinancement de l'AFD : réhabiliter et étendre l'AEP et assurer un service public pérenne de gestion de l'eau.

Galani, projet d'AEP à Domoni avec l'appui Egis-groupe COGIT-Initiative Développement et financé par l'AFD et l'Union Européenne.

Assurer un approvisionnement en eau résilient (ER2C), PNUD et FVC.

LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le **Code de l'eau et de l'assainissement de décembre 2020** (loi n°20-036/AU), remplaçant celui de 1994, indique que la politique de l'eau relève de la compétence du ministère en charge de l'eau et que l'Etat (comme depuis 2011) délègue aux communes sa compétence de maître d'ouvrage du service public d'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Les communes doivent confier la gestion du service public de distribution d'eau potable à la SONEDE. Si la SONEDE n'est pas en mesure de gérer le service, après avis de l'autorité de régulation, le conseil des ministres confie par dérogation le service à un autre gestionnaire. Du fait de la faiblesse des moyens au regard des nombreux textes applicatifs nécessaires, ce Code de l'eau n'est pas pleinement mis en œuvre ; bien qu'il prévoit un **Plan directeur d'aménagement et de gestion des ressources en eau**, il n'y a aucun document spécifique qui trace la politique de l'eau aux Comores.

Via **décret en 2018 (18-079/PR)**, la SONEDE (société nationale d'exploitation et de distribution des eaux) a été créée après scission de la Ma-mwe (société comorienne de l'eau et de l'électricité) qui gérait l'eau à Moroni et ses alentours. Dans les mêmes temps, la SONEDE a absorbé l'Union des comités de l'eau de Mohéli (UCEM) qui, depuis 2007, était à la manœuvre à Mohéli.

L'Union des Comores a obtenu un financement du Fonds vert pour le climat (FVC) et du PNUD pour renforcer la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation des 15 des zones les plus exposées à des risques liés au changement climatique dans l'Union des Comores. Le projet (ER2C) a abouti à plusieurs documents en 2023 tels le **Plan national de sécurité et de sûreté de l'eau** ou le **Plan national de gestion intégrée des ressources en eau**.

LES PRINCIPAUX ACTEURS ET MODES DE GESTION

La **direction générale de l'eau, des mines et de l'énergie (DGEME)**, sous tutelle du ministère en charge de l'eau, a la maîtrise d'ouvrage des différents projets relatifs à l'eau potable et l'assainissement et la régulation du secteur de l'eau avec en particulier la fixation de la tarification du service de l'eau. Les capacités financières restent très limitées ; le Ministère n'a pas dans ses procédures de programmer et de prévoir dans son budget les crédits nécessaires au titre de l'investissement dans la mobilisation et la distribution de l'eau et dans l'entretien des réseaux.

Les **communes** ont la maîtrise d'ouvrage déléguée du service public d'approvisionnement en eau potable. Elles confient sa gestion à la SONEDE ou, à défaut, à un autre gestionnaire qui est souvent un comité de gestion de l'eau.

Depuis 2020, la **SONEDE** est la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux), sous tutelle de la DGEME. Depuis mai 2021, elle a fixé un tarif unique à 500FC/m³ au niveau national pour tous ses usagers domestiques.

Les **comités de gestion de l'eau (CGE)** sont des associations des usagers de l'eau qui gèrent les réseaux et la distribution de l'eau sur leur territoire.

L'**Union des comités de l'eau d'Anjouan (UCEA)** est une association des comités de gestion de l'eau d'Anjouan créée en 2002. Elle apporte un appui technique aux comités de gestion de l'eau. Il n'y a pas de structure similaire à Grande Comore et à Mohéli pour les zones non couvertes par la SONEDE.

L'eau potable des systèmes est presque gratuite notamment aux bornes fontaines où bon nombre d'usagers s'approvisionnent. Les habitants cotisent souvent uniquement pour la mise en place des bornes fontaines ou en cas de panne. Le tarif décorrélé des données réelles d'exploitation et le faible taux de recouvrement des factures ne permettent guère de couvrir les charges des gestionnaires. Cette rareté des ressources propres et l'absence de dotation budgétaire de l'Etat contribuent à un service médiocre et au besoin de ressources financières extérieures.

Voir aussi les fiches territoires **Grande Comore, Anjouan et Mohéli**.

Une fiche réalisée par :



Grâce au soutien de :

